

## Institut Catholique de Paris?

Par **Nastesia**, le **16/05/2019** à **16:05**

Bonjour, [smile25]

Je suis une étudiante réorientée depuis PACES, et j'ai décidé d'étudier le droit, mon choix initial. Néanmoins, parcoursup n'étant pas tendre avec les étudiants réorientés, je me retrouve très mal placée dans les listes d'attentes des facs de droit publiques.

J'ai été prise à l'ICP (Institut Catholique de Paris) en droit public et sciences politiques, mais j'ai de gros doutes sur cet institut. [smile42]

Tout d'abord, j'ai l'impression que le programme de la licence ignore grandement le droit privé, où se situent les masters qui m'intéressent le plus. J'ai peur de ne plus avoir accès aux masters privés dans des facs publiques à la fin de la licence.

Aussi, est ce que l'on est défavorisé pour débiter son master dans des facs type Assas, Sorbonne... parce que l'on vient d'un établissement privé? Voire même dans le monde du travail? (En ayant un bon dossier)

J'ai peur de faire payer 15 000 euros à mes parents pour au final être refusée dans tous les autres masters privés. Je ne compte pas vivre en France et je ne sais pas quels masters sont recherchés à l'étranger, et ce serait très pénalisant que tous les masters privés me soient fermés d'office. Je doute que l'icp soit connue ou reconnue à l'étranger.

Je connais pas du tout l'icp, les rares avis d'élèves le présentent comme Poudlard et je ne doute pas que la qualité de vie soit bonne pour 5000euros par an, mais j'ai peur que ce soit du gaspillage et qu'étudier là-bas me ferme énormément de portes.

Pensez vous qu'il serait plus sage d'effectuer une année en Anglais / Mineure Lettre et d'y mettre toute mon énergie afin de présenter un dossier étincelant aux facultés de droit publiques l'année prochaine?

Merci à vous de m'avoir lue, en espérant que vous saurez m'aider.